

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°85-510 du 3 Décembre 1985

Chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique
pour compter du 8 Décembre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T :

Article 1er : Pour compter du 8 Décembre 1985 le Camarade Nathanaël MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Décembre 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERECOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPE 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MPS-MIAS 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-